

FSU Lorraine :

3, rue Gambetta 57000 METZ

mail : lorraine.fsu@laposte.net

Contact : René Maurin



Spécial non titulaires

## Mettre fin à la précarité dans la fonction publique :

### Une urgence !!

**Janvier 2010** : le président de la République annonce au cours d'une émission télévisée « la titularisation progressive des contractuels ».

**Janvier 2011**, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique devrait enfin ouvrir des négociations contre la précarité dans la Fonction publique. Les travaux préparatoires ont mis en évidence

la convergence des revendications portées par les organisations syndicales, fort éloignées des positions du gouvernement.

Pour celui-ci, les titularisations ne sauraient être systématiques, et il faudrait admettre la coexistence du contrat et du statut ; il souhaite ainsi, après avoir introduit le recours aux agences d'intérim, diversifier encore plus les types de contrats, en permettant à tous les employeurs publics de signer des « contrats de projet », clones des « contrats d'activité » expérimentés dans l'archéologie préventive. Si le terme du contrat est indéterminé, c'est parce que celui-ci prend fin sans préavis avec la mission, cause du recrutement. Le gouvernement écarte du champ des discussions le dossier des personnels recrutés sur des contrats aidés.

Nos revendications urgentes d'un plan de titularisation, de la réduction drastique du recrutement de nouveaux contractuels, d'une politique exigeante d'insertion des personnes sur emplois aidés, de règles de gestion collectives et améliorées pour les contractuels ne pourront déboucher que si tous s'en mêlent.

**Dans ce numéro :**

CP de la FSU suite aux déclarations de G TRON	2
Qui sont les précaires?	2
L'état de la précarité dans la Fonction Publique.	3
CP intersyndical du 11/01/11	4



**STOP  
A  
LA  
PRECARITE !**

### Les non - titulaires toujours plus nombreux !!

→ + 200 000 de 1998 à 2008 ; en moyenne.

→ 2,8% par an mais + 3,8% entre 2007 et 2008, du fait de la fonction publique d'État et de la Territoriale.

→ 346 000 pour les ministères et établissements de l'État (14,4% des personnels de la fonction publique d'État) ; 43% sont à temps incomplet.

→ 375 000 dans les collectivités territoriales et leurs établissements (20,5% des personnels de la fonction publique territoriale) ; 47% sont à temps incomplet, sans compter les 56 000 assistantes maternelles.

→ 125 000 dans les hôpitaux et établissements de santé (14,6% des personnels de la fonction publique hospitalière).

### 9 décembre : une première !

A l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, environ 300 personnes rassemblées le 9 décembre dernier sur le parvis des droits de l'homme à Paris, malgré les intempéries.

Si la tradition de lutte contre la précarité est réelle dans différents secteurs de la Fonction publique, **la mobilisation du jeudi 20 janvier 2011** concerne cette fois-ci l'ensemble de la Fonction publique : éducation nationale, culture, justice, collectivités territoriales : les témoignages ont été divers mais convergents : les employeurs publics sont loin d'être exemplaires

# COMMUNIQUÉ DE LA FSU SUITE À L'INTERVIEW DE GEORGES TRON DANS LE JOURNAL LES ECHOS

Dans l'interview du 30 décembre qu'il accorde au journal Les Echos, Georges TRON, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, fait état de propositions pour lutter contre la précarité dans la Fonction publique.

S'il minimise l'importance de celle-ci et récuse tout « plan de titularisation », pourtant revendiqué par la majorité des organisations syndicales et annoncé par le Président de la République : « La situation des contractuels dans la fonction publique est tout à fait anormale. Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation des contractuels » \*, il est cependant contraint d'avancer des pistes pour réduire la précarité, lutter contre les abus des employeurs publics, faciliter les titularisations par la reconnaissance de l'expérience et renforcer les droits des agents non titulaires.

Pour la FSU, la précarité des personnels n'est jamais « justifiée ». Les garanties de la Fonction publique doivent s'appliquer à l'ensemble des agents de la même façon que les obligations statutaires s'imposent actuellement à tous. C'est aussi pour défendre des services publics de qualité répondant aux besoins des usagers, qu'elle interviendra dans les négociations annoncées en faveur d'une politique systématique de recrutement de fonctionnaires permettant la limitation des recours au contrat (ou bien la fin des recours abusifs). La FSU est favorable à un plan de titularisation aux modalités adaptées à la diversité des situations et pour la reconnaissance des droits des agents.

La FSU récuse l'exclusion des contrats aidés du champ de la discussion. Elle revendique les moyens d'une véritable politique d'insertion de ces agents publics qui sont actuellement maintenus dans la précarité du fait de l'extrême faiblesse de leurs rémunérations, de la durée réduite des contrats et de l'absence de formation.

Elle appelle l'ensemble des personnels à peser sur l'issue des négociations, en particulier par la mobilisation de tous à l'occasion de la journée intersyndicale de rassemblements prévue le 20 janvier 2011.



## Qui sont les précaires ?

Souvent il s'agit des contrats de courte durée : 7,7% des contrats (FPE, 2008) durent entre 6 et 9 mois ; 29% durent moins de 6 mois.

La moitié des non titulaires ayant travaillé dans la FPE au cours de l'année ne sont plus présents au 31 décembre (constat 2003 et 2007).

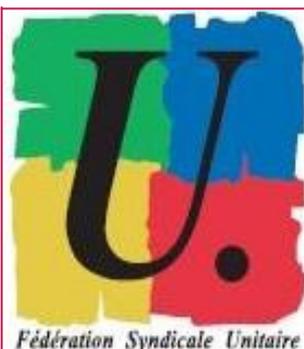
Et un fort turn-over : 54,6% des employés en décembre 2003 ne le sont plus en 2007 (FPE) ;

12,9% sont titulaires et 32,5% toujours non titulaires.

Les conditions de travail sont souvent très dégradées, avec une charge de service souvent alourdie en comparaison avec les personnels titulaires.

Leur rémunération souvent fixée au minimum (SMIC) est plombée par les temps incomplets.

Le montant des vacances d'enseignement est inchangé depuis plus de 20 ans.



**Le service public,  
on l'aime,  
on le défend !**

**Fédération Syndicale Unitaire Lorraine**



## TEMPS PARTIELS DANS LA TERRITORIALE

Précaires parmi les précaires, la moitié des agents non titulaires sont à temps non complet, contre 13% des titulaires, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus, certains d'entre eux sont même éligibles au RSA. Les assistantes maternelles ou familiales voient leur rémunération ou leur droit à congés annuels directement liés aux besoins d'accueil.

Parmi les non-titulaires, la part des femmes est de 69%, contre 57% parmi les titulaires.

Dans certaines collectivités, les non titulaires sont massivement présents dans les catégories de l'encadrement : 53% dans les conseils régionaux, 42% dans les communautés urbaines. 21% des

effectifs sont recrutés avec des contrats courts. La précarité constitue un outil managérial d'isolement des agents, que de nombreux employeurs territoriaux utilisent au mépris du statut de la fonction publique et de la bonne marche du service public de proximité.

Les titulaires eux-mêmes ne sont pas épargnés par le temps incomplet ou la faiblesse des rémunérations.

*Mettre fin à la précarité dans la fonction publique : urgence !*



## CONTRATS AIDÉS À L'ÉDUCATION

Le Ministère de l'Éducation Nationale emploie environ 50000 employés de vie scolaire sous contrats aidés (CAE-CUI) essentiellement dans le 1er degré.

La restriction de moyens mise en oeuvre au sein du Ministère de l'Éducation Nationale prévoit de réduire le nombre d'emplois de vie scolaire à 38000. De plus, la contribution du Ministère à la prise en charge des salaires est en augmentation. Cela a conduit à des retraits de postes, des non renouvellements de contrats, ou des renouvellements à des conditions encore plus mauvaises.

Le gouvernement laisse une majorité de ces salariés sans perspective d'emploi durable parce qu'ils n'ont pas bénéficié des formations nécessaires à leur insertion professionnelle.

Or, les tâches qui leur sont confiées correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables.

## HORS STATUTS DANS LE SUPÉRIEUR

L'enquête intersyndicale de 2010 sur la précarité dans le supérieur et la recherche illustre l'explosion du recrutement de personnels hors statuts favorisé par la loi LRU et le désengagement de l'État.

Elle a mis au jour des conditions d'emploi synonymes d'activité et de revenus insuffisants, qui assignent à une précarité de longue durée pour les enseignants contractuels et les vacataires ; un temps de travail bien supérieur à

celui des collègues titulaires ; des salaires trop faibles ne correspondant pas aux niveaux de qualification; une progression quasi inexistante; trop peu de formations; un manque chronique de reconnaissance et un maintien en marge de la vie de l'institution.

Il faut exiger un droit du travail au moins aussi protecteur dans que dans le secteur privé et surtout la création de postes statutaires et la titularisation des précaires de longue durée.

## CONTRATS DE 10 MOIS DANS L'ADMINISTRATION

Dans les services administratifs du MEN et de l'enseignement supérieur comme dans ceux d'autres ministères, mais à plus grande échelle, la précarité se développe.

Par un détournement de l'esprit d'une loi déjà imparfaite, le recours pour des tâches permanentes à des contrats 10 mois ren-

voyant injustement à des « besoins saisonniers » suivis de 2 mois de chômage est très fréquent.

Par ailleurs, les contrats à 70 % (« service à temps incomplet ») permettent de faire travailler une main d'œuvre peu coûteuse et corvéable à merci.



Le service public, on l'aime, on le défend

## COMMUNIQUE DE PRESSE

11 janvier 2011

A l'occasion de l'ouverture des négociations sur les conditions d'emploi des agents non titulaires de la Fonction publique, les organisations syndicales (CFDT – CFTC – CGC – CGT – FSU – SOLIDAIRES – UNSA), ont dénoncé la progression de la précarité dans les 3 versants de la Fonction publique et exigé l'amélioration de la situation des agents contractuels qu'elles considèrent comme un enjeu majeur. Les personnels et les organisations syndicales attendent beaucoup de ces négociations, en particulier :

- un dispositif de titularisation accessible à tous les agents non titulaires et non aux seuls CDI.
- La limitation drastique des cas de recours au contrat.
- Le retrait du « contrat de projet » inscrit dans le document d'orientation.

Les organisations syndicales ont rappelé avec force que les emplois permanents de la Fonction publique, quels qu'ils soient, doivent être occupés par des fonctionnaires titulaires. Elles ont entendu le ministre certifier qu'aucun sujet ne serait tabou.

Elles s'affirment maintenant disponibles pour des négociations qui doivent s'engager, dans un cadre multilatéral, sur les bases qu'elles ont définies et portées ensemble devant le Ministre.

*Fait à Paris, le 11 janvier 2011*



**A**  
**LA PRECARITE**  
**DANS**  
**LA FONCTION**  
**PUBLIQUE !!**

### Contacts

**FSU LORRAINE**  
**7ème étage**  
**3 RUE GAMBETTA**  
**57000 METZ**

[lorraine.fsu@laposte.net](mailto:lorraine.fsu@laposte.net)



Le service public,  
on l'aime, on le défend

Fiers d'être au service de tous les publics ? Dites-le sur [www.facebook.com/fiers.du.service.public](http://www.facebook.com/fiers.du.service.public)